

# Placement garanti AmpliMarché

Terme : 3 ans

## APERÇU

Le Placement garanti AmpliMarché vous offre le potentiel de croissance de grandes sociétés de plusieurs régions du monde, tout en protégeant votre capital. Il offre une bonification du rendement du panier de titres, ce qui permet de maximiser ainsi le potentiel de rendement à l'échéance.

- Taux de participation de 200 % à 220 % selon le montant investi
- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>1</sup>
- Versement des intérêts à l'échéance
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance<sup>2</sup>
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	500 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ et plus	Dates clés
Rendement annuel composé maximal	5,07 %	5,55 %	Période de vente 22 juillet au 22 septembre 2025
Rendement cumulatif maximal	16,00 %	17,60 %	Émission du placement 20 octobre 2025
Taux de participation	200 %	220 %	Échéance du placement 20 octobre 2028

**Renseignements supplémentaires :** Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur ou à la détentrice à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

<sup>1</sup>Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

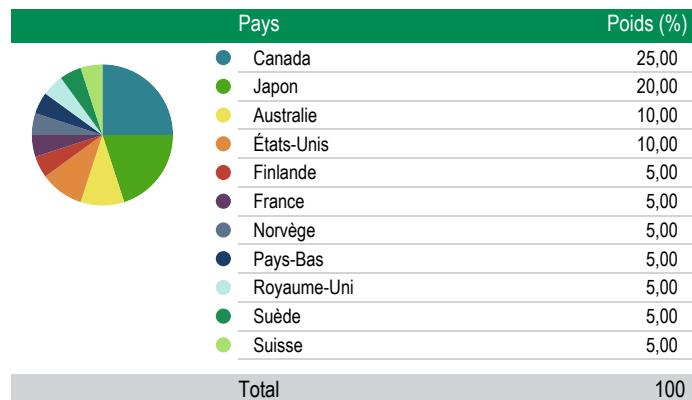
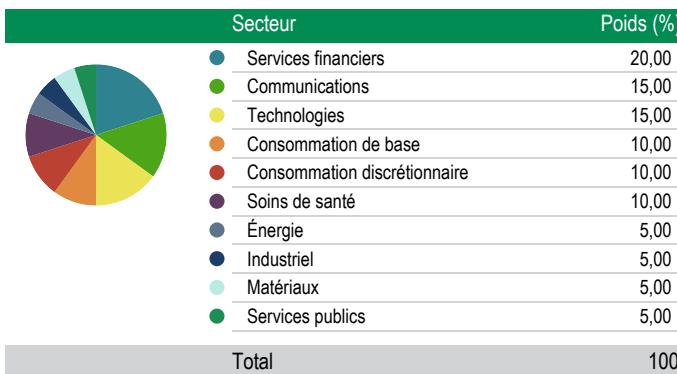
<sup>2</sup>Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

## COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
APA Group	Services publics	Australie
Astellas Pharma Inc.	Soins de santé	Japon
Axfood AB	Conso. de base	Suède
Banque Royale du Canada	Services financiers	Canada
BCE Inc.	Communications	Canada
Compass Group PLC	Industriel	Royaume-Uni
DNB Bank ASA	Services financiers	Norvège
EOG Resources Inc.	Énergie	États-Unis
Honda Motor Company Limited	Conso. discrétionnaire	Japon
International Business Machines Corp.	Technologies	États-Unis

Société	Secteur	Pays
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Conso. de base	Pays-Bas
Magna International Inc.	Conso. discrétionnaire	Canada
MS&AD Insurance Group Holdings Inc	Services financiers	Japon
Nordea Bank Abp	Services financiers	Finlande
Pilbara Minerals Ltd.	Matériaux	Australie
Sanofi	Soins de santé	France
Shopify Inc.	Technologies	Canada
Sony Group Corporation	Technologies	Japon
Swisscom AG	Communications	Suisse
Telus Corporation	Communications	Canada



## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,75 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé par deux composantes :

1. La variation moyenne des 20 titres boursiers du panier décrit précédemment.
2. Cette variation est multipliée par le taux de participation et est ainsi accrue jusqu'à un maximum de 16,00 % pour les investissements de moins de 25 000 \$ et de 17,60 % pour les investissements de 25 000 \$ et plus.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les trois derniers mois du terme.

Voici un exemple de rendement pour un investissement de moins de 25 000 \$ selon quatre scénarios de variation du panier de titres.

Variation du panier de titres	Multiplié par le taux de participation	Taux de rendement cumulatif retenu
-2,00 %	200 %	0,00 %
5,00 %	200 %	10,00 %
7,00 %	200 %	14,00 %
20,00 %	200 %	16,00 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul de rendement, veuillez lire la convention de placement.

**Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence. Par conséquent, il pourrait être nul à l'échéance. De plus, le capital est garanti à l'échéance.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le [desjardins.com/suivirendement](#). L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

*Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.*

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

## RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm) ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

## PRIX ET DISTINCTIONS



- Meilleur manufacturier, Produits à capital protégé
- Meilleur manufacturier, Canada
- Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques

- Meilleur distributeur, Canada
- Meilleure performance, Canada
- Voix du client
- Meilleur produit de l'année, Canada



L'investisseur ou l'investisseuse devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm).

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.  
Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.